

Évaluations foncières : l'insatisfaction persiste

Le gouvernement du Québec a finalement apporté des modifications au système d'évaluation foncière. Par contre, le projet de loi numéro 4 modifiant la présente Loi n'est pas satisfaisant pour les propriétaires qui luttent pour un système d'évaluation plus équitable et moins coûteux. Le ministre des Affaires municipales, Laurent Lessard, propose de régler le problème de la hausse des évaluations foncières, qui entraîne de fortes hausses des taxes, en permettant aux municipalités d'octroyer un crédit de taxe à certains propriétaires touchés par une hausse de la valeur de leur propriété excédant d'une certaine façon significative, la moyenne au sein d'une même municipalité.

Mais les crédits ne diminueraient que les taxes de certaines propriétés dont l'évaluation serait beaucoup plus élevée que celle des propriétés environnantes et donc, le présent système d'évaluation basé sur les ventes immobilières récentes demeurerait tel que les crédits seraient accordés uniquement aux propriétaires ayant un revenu modeste et les municipalités auraient la liberté d'appliquer ou non ces crédits.

Diane Lachaine, résidente de Saint-Faustin-Lac-Carré et à la tête d'une campagne provinciale visant à convaincre le gouvernement du Québec de modifier le présent système d'évaluation, affirme que le gouvernement fait la sourde oreille. Madame Lachaine, qui exprime les sentiments d'un grand nombre de propriétaires en colère pris avec d'importantes hausses de taxes, reproche au ministre Lessard de ne pas prendre en considération les suggestions apportées par le Regroupement Évaluation Équitable qu'elle a elle-même créé. Son groupe ainsi que l'Association des propriétaires fonciers du Québec exigent des changements considérables.

Ces deux groupes suggèrent l'utilisation d'un nouveau système appelé le CAP. Ce programme lie les augmentations d'évaluation au coût de la vie annuel ou à l'indice des prix à la consommation (IPC) tel que calculé par Statistiques Canada, selon les valeurs de l'an 2000. Ces trois dernières années, soit de 2007 à 2010, l'IPC a augmenté de cinq pour cent comparé à certaines évaluations à Mont-Tremblant et à Lac-Supérieur qui ont augmenté de 50 pour cent, 75 pour cent et même de 100 pour cent. Madame Lachaine affirme que de nombreux propriétaires locaux, particulièrement les aînés retraités dont le revenu est fixe, craignent de devoir éventuellement vendre leur maison.

La MRC des Pays-d'en-Haut et 13 municipalités du Québec dont Saint-Faustin-Lac-Carré, Lac-Supérieur, La Conception, Arundel et Sainte-Agathe ont adopté des résolutions qui soutiennent la campagne du REE. La MRC des Laurentides et Mont-Tremblant ne sont pas du nombre.

Le REE continue de solliciter l'appui du public en lui demandant de signer sa pétition qui sera remise au gouvernement.

www.evaluation-equitable.ca

André Courey, *journaliste*